

COMMUNE DE SAINT JUST

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2018

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint, M Patrick LEVET, adjoint.
Mme Yvette BONNET, adjointe, Mme Audrey MARIE, adjointe, Mme Renée ANDRE, Daniel CROISY, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, Mme Catherine FLAMAND, M. Pascal PERREAUD, Mme Fabienne CONVERT, M Gabriel SUCHET, M Luc ALLEMAND,
Excusée : Mme Mathilde MIGNOT

Le compte rendu du 26 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Monsieur le Maire donne l'état d'avancement des dossiers en cours

Lotissement des Prés de St Just, les 8 logements sociaux sont retardés, probablement jusqu'en 2021.

Lotissement La Chartreuse ; la viabilisation est en cours

Lotissement les Ayes ; le permis d'aménager est toujours en cours de complétude.

Le dossier d'aménagement de la « ferme aux arcades » est toujours en attente, une rencontre avec le Directeur de la SEMCODA doit avoir lieu en octobre.

Les conseillers sont invités à réfléchir sur le nom qui sera donné aux rues des 2 lotissements en cours.

VOIRIE :

Monsieur le Maire indique que tous les travaux ont été réalisés.

Il a été rajouté un Point à Temps sur le Chemin du Lt C^{el} Alexandre Bernard, afin de pallier les fentes dues à la sécheresse du sous-sol.

Le parvis de la mairie, en béton désactivé présente des malfaçons, il est demandé à Eurovia de trouver une solution technique.

Madame Nevers, nouvelle technicienne voirie pour le pôle territorial CA3B de Ceyzériat, sera en charge du programme de voirie 2019.

Les travaux de voirie proposés pour 2019 sont les suivants :

- politique communautaire ; chemin des grandes Teppes, Partie de l'Allée des Fougères, bretelle chemin de la Chagne au Carouge

- le droit de tirage ; le Chemin des Plans, Allée de la Chagne, Allée du Lt-Col P Fontaine, Chemin de la Couvo.

TRAVAUX ROSEPOMMIER

M RIGNANESE fait le point. Les travaux intérieurs sont commencés, le plaquiste a fini, l'électricien a réalisé 80 % de son travail, le carreleur est attendu semaine prochaine. Les réseaux gaz et électricité sont en place.

LAVOIRS :

Le Maire informe qu'une consultation a eu lieu. Les 4 entreprises consultées ont répondu. La sélection reposait sur 2 critères, le prix et le délai d'exécution.

L'Entreprise Tabouret a été retenue pour un montant de travaux HT de 24 024.50 € et une réalisation en 35 jours à compter de la mi-novembre. Les travaux seront terminés fin 2018, sauf intempéries.

FACTURATION AUX PARTICULIERS

Tous les ans la commune est amenée à rappeler à l'ordre quelques riverains qui ne taillent pas leurs haies débordant sur les trottoirs et les voies communales. Par trois fois en 2018, les travaux ont été exécutés par la commune pour des questions de sécurité. Le Maire propose que ces travaux soient facturés aux particuliers en tenant compte du coût salarial horaire moyen des employés communaux soit 17.80 €.

Le conseil municipal accepte tout en regrettant que le coût ne soit pas plus pénalisant pour les contrevenants.

COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Maire informe qu'à la demande d'un employé, et en référence aux décrets de 2004 et 2010, le Compte Epargne Temps est institué sur la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal opte pour l'option permettant aux employés, suivant la législation en cours, de reporter des jours de congés, de les comptabiliser pour la retraite additionnelle ou de demander leur indemnisation.

Ce choix sera soumis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion. Après avis de celui-ci, le Conseil Municipal délibérera.

COMMISSION ELECTORALE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 10 janvier 2019, les listes électorales sont établies par l'INSEE. Les communes doivent constituer une commission communale de contrôle des listes. Celle-ci se réunira avant chaque élection, ou une fois par an, s'il n'y a pas de scrutin dans l'année.

Un conseiller municipal doit être proposé par le Maire, en dehors des adjoints, et dans l'ordre du tableau. Le siège est proposé à Renée ANDRE qui l'accepte. Pour information, deux membres doivent être nommés, hors conseil municipal.

ECOLE bilan de la rentrée scolaire

Audry MARIE fait le point. Une équipe enseignante dynamique, renouvelée en partie accueille 81 enfants en maternelle et primaire. Il y a toujours des problèmes pour recruter des animateurs sur les Temps Animation Périscolaire (TAP). Le lundi est consacré aux sports calmes par l'Association Ain Sport Culture, le jeudi, étude surveillée par une institutrice (aide aux devoirs). Il manque un animateur pour le mardi, il est remplacé par le personnel communal.

Les effectifs à la cantine et la garderie sont en hausse :

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE :

Les propositions du CAUE (réunion du 23 août) sont présentées au Conseil Municipal qui adopte les positions suivantes :

- unité de traitement des sols autour du bâtiment et jusqu'à la place PMR (bicouche couleur ocre)
- fermeture possible entre le parking et le devant du bâtiment (portail ou poteaux, à définir)
- le portail donnant sur la rue est condamné
- suppression des plantations le long du bâtiment
- implantation de jeux d'enfants sur la pelouse
- utilisation de piquets de bois au lieu d'arbustes le long du chemin
- aménagement de l'intervalle entre les 2 bandes de stationnement par implantation d'un caniveau (10 voix pour)
- le stationnement ne se fera pas en épis (problème de place et de sortie du stationnement)
- le point d'eau entre le four et le bâtiment est conservé et aménagé
- unité de sol entre le parking et le chemin, (sable stabilisé)
- parking derrière le cimetière, enlever la haie, prévoir un emplacement pour les poubelles.

- la haie entre le city stade et la pelouse se termine à hauteur du city stade
- supprimer le noyer (en raison du mur) le cognassier et les arbres fruitiers vieillissants
- sortie interdite sur le Chemin de Rosepommier
- pas d'éclairage sur le parking.

Le Maire informe que la partie plantation, jeux, mur du cimetière, espaces verts sera à la charge de la commune. CA3B prendra en charge par fonds de concours, la partie voirie de l'aménagement de la place.

INFORMATIONS

CA3B : les premières réunions de rentrée ont porté sur :

- le transport collectif. Une nouvelle délégation de service public, selon des dispositions qui restent à définir, entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019. A priori, l'option comportant la desserte de St Just est retenue. Un service spécial pourrait desservir le Villa Joie selon des dispositions qui restent à définir également.
- la prise de la compétence eau / assainissement, à compter du 01 janvier 2019.
- Contrôle des Bornes Incendie : une convention payante devrait être établie avec le SDIS. Le Maire a contacté la Ville de Bourg et APAVE, en cas de désistement du SDIS.

ORANGE : un groupe technique prospecte sur la commune pour implanter une antenne relais de 25 m de haut, la demande officielle n'a pas été reçue en mairie.

- Les arbres du Carouge devront être expertisés par l'ONF à l'automne. Le dernier contrôle sur leur dangerosité a 5 ans.
- les associations suivantes ont remercié la commune pour leur subvention ; AFHP (le Villa Joie), Banque alimentaire de l'Ain, les Restos du Cœur de l'Ain, le Secours Populaire Français.
- la Fédération Française d'Equitation informe qu'un membre du Centre Equestre de Saint Just a obtenu une médaille d'argent dans la discipline CSO catégorie Club 2 Jeune Cavalier, Excellence.
- le Grand Fond Bressan organise le semi-marathon le samedi 09 février 2019
- la commune de Corveissiat organise un marché tous les vendredis de 16 à 20 h
- ENEDIS et ALEC organisent des soirées sur la Transition Energétique.
- la chambre des notaires et le CLIC organise une soirée sur le thème « protection des aînés » le 9 octobre.
- la commune souhaite donner une importance particulière à la célébration du centenaire de l'armistice de 1918. Une cérémonie et une exposition auront lieu le 11 novembre.
- le bulletin municipal est en cours d'élaboration, associations pensez à transmettre vos info et calendriers.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 30 octobre 2018 à 20 h 00